



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le vendredi 8 décembre 2017 — Vol. 44 N° 149

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le vendredi 8 décembre 2017 — Vol. 44 N° 149

Table des matières

Élection de la vice-présidente, Mme Nicole Léger

1

Intervenants

M. François Gendron, vice-président de l'Assemblée

M. Sylvain Gaudreault

M. Marc H. Plante

M. Mario Laframboise

Mme Nicole Léger

Le vendredi 8 décembre 2017 — Vol. 44 N° 149

Élection à la vice-présidence

(Douze heures quarante-sept minutes)

Le Président (M. Gendron) : Bon. À l'ordre, s'il vous plaît! J'ai constaté qu'il y avait quorum, donc je déclare la séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte.

Et le mandat, il n'est pas compliqué, le mandat, c'est : elle est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Alors, je rappelle les articles pertinents du règlement pour procéder à une chose aussi importante. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la vice-présidente, Mme Nicole Léger

Alors, moi, je suis prêt à recevoir les candidatures et j'attends les propositions. Et je reconnais M. le député de Jonquière pour sa recommandation.

M. Gaudreault : Oui, M. le Président. Alors, en vertu de l'article 137 du règlement, je propose que la députée de Pointe-aux-Trembles, ici présente, soit vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Gendron) : Alors, est-ce qu'il y a d'autres propositions? Je n'en vois pas. Oui, monsieur...

M. Plante : J'aimerais quand même dire quelques mots avant de procéder au vote de cette importante vice-présidence là, vous savez, on fait suite au règlement et on trouve ça très important, simplement pour remercier le député de Bertrand, qui a quitté son poste ce matin. Et, M. le Président, pour la part du gouvernement, je serai tout à fait en accord avec l'élection de la députée de Pointe-aux-Trembles, avec grand plaisir.

Le Président (M. Gendron) : Alors là, il faut que je constate, avec ce qu'on vient de dire... Est-ce que de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement cette proposition est adoptée?

M. Plante : Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Gendron) : Alors, c'est ce que je viens d'entendre. Est-ce que de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Gaudreault : Adopté.

Le Président (M. Gendron) : C'est adopté. Est-ce que de la part du deuxième groupe d'opposition cette proposition est adoptée?

M. Laframboise : Adopté.

Le Président (M. Gendron) : Alors, je vois un représentant du deuxième groupe qui nous dit «adopté». Quand j'ai terminé ça, moi, là, que toutes les oppositions sont d'accord, je suis obligé, avec plaisir, de déclarer que, Mme la députée de Pointe-aux-Trembles, vous êtes nouvellement élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire, et je vous souhaite le meilleur des mandats.

Est-ce que vous voulez nous remercier? Est-ce que vous avez un discours de Noël à nous faire?

Mme Léger : Vous me faites rire!

Le Président (M. Gendron) : Bien, j'espère, que voulez-vous? En ce jour joyeux, je ne voulais pas vous faire brailler.

Mme Léger : Bien, merci beaucoup, j'apprécie d'avoir... et j'essaierai d'être à la hauteur du mandat qu'on me donne.

Le Président (M. Gendron) : J'en suis convaincu, et vous avez l'appui du vice-président de l'Assemblée nationale pour exercer votre fonction avec passion, dignité et prospérité.

Je lève la séance de la commission, ayant accompli mon mandat, et j'ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 50)